Le coin des enfants

JOUONS ENSEMBLE !

Lors de ta promenade sur le Rhône, note les activités, les curiosités, les animaux et les personnalités que tu as croisés...

J'AI VU : DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

- [ ] Un jet ski
- [ ] Le toboggan géant de l'Aquaparc
- [ ] Un bateau de plaisance à moteur
- [ ] Un bateau de croisière
- [ ] Un petit bateau à voile
- [ ] Un catamaran
- [ ] Un dériveur
- [ ] Un optimiste
- [ ] Un stand-up paddle
- [ ] Un canoë kayak
- [ ] Un pédal'eau

J'AI VU : DES CURIOSITÉS

- [ ] Une voiture qui roule sur l'eau
- [ ] Un fly board qui vole dans les airs
- [ ] Une soucoupe flottante

J'AI VU : DES PERSONNALITÉS

- [ ] Le premier champion du monde de Flyboard, Stéphane PRAYAS

Guide du plaisancier

BATEAUX À MOTEUR • VÉHICULE NAUTIQUE À MOTEUR (VNM)

PRÉPARATION DE VOTRE MISE À L'EAU

Préparez la mise à l'eau sur le parking prévu à cet effet avant la capitainerie, afin de ne pas encombrer la rampe de mise à l'eau. Une fois l'embarcation mise à l'eau, garez votre véhicule sur le parking. Ponton d'accueil en libre accès.

LES RÈGLES DE NAVIGATION

- La navigation sur le Rhône est autorisée aux embarcations motorisées.
- Sauf exception, la vitesse est de 18 km/h et 9 km/h dans les ports
- La navigation des VNM de nuit est interdite.
- La navigation ne peut excéder les 18 kms/h sans aucune évolution possible (évolution = vitesse + virages).
- La vitesse dans la zone de ski nautique (matérialisée sur le plan) est de 60 km/h (si traction d'un skieur ou d'un engin tracté), sinon elle est de 30 km/h maximum.
- Lorsque vous envisagez une sortie, renseignez-vous sur la météo pour éviter les mauvaises surprises.

  MÉTÉO NATIONALE : Tél. 08 36 68 02 38.

MATÉRIEL DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

- Un anneau ou un bout sur le crochet avant.
- Un cordage pour le remorquage de 3 fois la longueur.
- Un gilet ou une brassière de sauvetage par personne.

Tout VNM comporte une consigne en français placée en permanence sous les yeux du pilote et résumant les principaux conseils et recommandations de pilotage. Cette consigne est apposée par la personne responsable de la conformité du VNM, préalablement à sa mise en service.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Le permis fluvial.
- Carte de circulation ou acte de francisation.
- Vignette VNF selon certains critères (voir le site : www.vnf.fr)

L'assurance d'un bateau de plaisance n'est pas obligatoire, sauf pour plaisance sportive. Cependant, il est recommandé de souscrire une assurance en cas d'accident.

Vallée Bleue

Base de Loisirs
Un concentré de Plaisir
MONTALIEU-VERCIEU

POUR UNE JOURNÉE, UN WEEK-END OU UN SÉJOUR DE DÉCOUVERTES ET DE SURPRISES !

- **PLAISIR FAMILLE :** Sérénité et détente garanties
- **PLAISIR LOISIRS :** Multitude d'activités pour petits et grands
- **PLAISIR NATURE :** Cadre remarquable de 400 hectares au bord du Rhône et au pied des falaises du Bugey
- **PLAISIR FACILE :** Plus besoin d'aller loin pour se sentir bien !

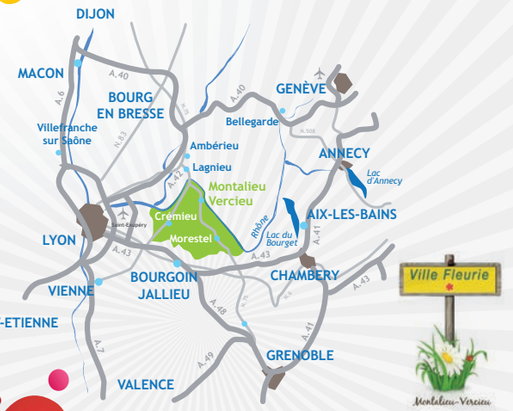

PAR L'AUTOROUTE A43 :

Sortie Bourgoin-Jallieu, suivre Morestel (D522), puis à Lancin Direction Bourg en Bresse (D1075) Montalieu-Vercieu (Vallée Bleue Rive-Gauche), traverser Montalieu-Vercieu rond point Nord, à droite.

PAR L'AUTOROUTE A42 :

Sortie N°7 (Plaine de l'Ain - Meximieux - Pérouges), puis suivre Lagnieu, au rond point direction Montalieu-Vercieu puis suivre la D 1075 en direction de Grenoble, au rond point à l'entrée de Montalieu-Vercieu à gauche (Vallée Bleue Rive Gauche)

Base de Loisirs Vallée Bleue
38390 Montalieu-Vercieu
Tél. 04 74 88 49 23

www.valleebleue.org

Retrouvez-nous sur Facebook
VALLEE BLEUE
Base de loisirs de Montalieu-Vercieu

WEB

Réalisation madmoizele.fr

Vallée Bleue

Guide du Plaisancier

MONTALIEU-VERCIEU

DÉTENTE
LOISIRS • NATURE
PORT DE PLAISANCE
AQUAPARC • ACTIVITÉS NAUTIQUES
CAMPING • HÉBERGEMENT • RESTAURATION

Base de loisirs
Un concentré de Plaisir

Vallée Bleue

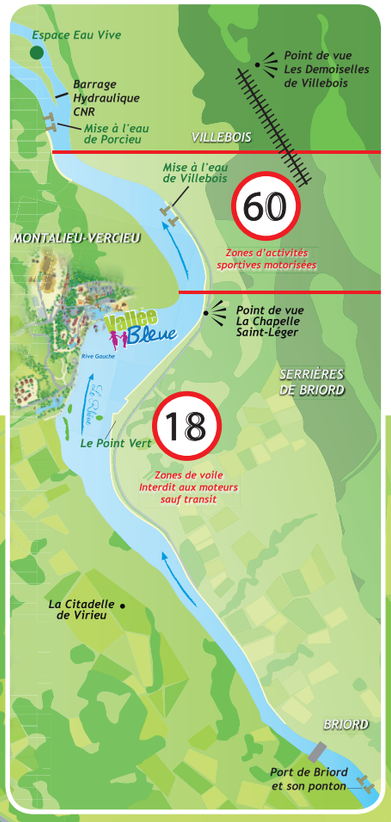

Activités nautiques

- PORT DE PLAISANCE
- RANDO KAYAK ET JET SKI
- FLYBOARD
- RAFTING EAUX VIVES
- CANORAFT
- HYDROSPEED
- AVIRON
- CANOË
- VOILE
- PLANCHE À VOILE
- SOUCOUPES FLOTTANTES
- PÉDAL'EAU
- STAND-UP PADDLE
- ETANG DE PÊCHE ...

112 APPEL D'URGENCE EUROPEEN | **17** POLICE-SECOURS | **15** SAMU | **18** SAPEURS-POMPIERS

PATROUILLE NAUTIQUE
Police Municipale - Tél. 04 74 90 15 09

VIGNETTES RHÔNE - RÉGLEMENTATIONS
www.vnf.fr • www.inforhone.fr • www.meteofrance.com

OFFICE DE TOURISME : 04 74 88 48 56

Le coin des enfants

JOUONS ENSEMBLE !

Lors de ta promenade sur le Rhône, note les activités, les curiosités, les animaux et les personnalités que tu as croisés...

J'AI VU : DES ANIMAUX

- ☐ **Un Cygne** - près de la plage, partout sur l'eau. Les familles et leurs bébés cygneaux se trouvent sur les îles. Il est Interdit de leur lancer de la nourriture.
- ☐ **Un Canard** - près de la plage, partout sur l'eau. Il est Interdit de leur lancer de la nourriture.
- ☐ **Un Grèbe Huppé** - près des îles ou dans le port, il plonge et nage longtemps sous l'eau, plusieurs dizaines de mètres
- ☐ **Un Cormoran** - posé sur un arbre, près de l'eau, autour des îles, il fait sécher ses ailes
- ☐ **Une Mouette** - toujours en groupe, entre les deux îles
- ☐ **Un Héron Cendré** - seul au bord de l'eau ou sur un arbre, en hauteur
- ☐ **Un Serpent** - il nage dans le port, alors il ne faut pas se baigner !
- ☐ **Un Dahut** - il vit dans la montagne, on ne le voit que si on y croit....

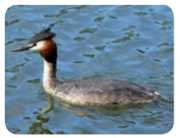

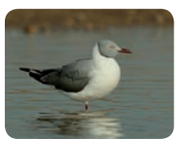

base.vtt // ffct

ViaRhôna